



Valence, le 28 juin 2006,

François Revol

47 rue Bouffier
26000 VALENCE
TÉL. : 04.75.55.93.54
MÉL. : revol@free.fr

Ref : FR/DADVSI/EB/001
Attn : Eric Besson, Député de la Drôme
Objet : Projet de loi relatif au droit d'auteur et aux
droits voisins dans la société de l'information

Monsieur le Député,

vous avez sans doute comme moi eu connaissance des résultats de la Commission Mixte bien peu Paritaire chargée du projet de loi sur les droits d'auteur. Vous avez voté contre lors de la première lecture et vous êtes probablement au fait des enjeux du texte. Vous savez donc certainement qu'il est important de ne pas laisser voter ce texte en l'état. Le vote final est prévu semble-t-il le 30 juin, à la veille des vacances, aussi discrètement que la première lecture à deux jours de Noël. Il est donc de la plus haute importance que tous prennent part au vote et expliquent les raisons nombreuses qui imposent le rejet de ce texte, tant sur le fond (suppression de l'interopérabilité par le Sénat et la CMP, autorité de régulation insaisissable, ...) que sur la forme (promesse non tenue de deuxième lecture...).

Au cas où vous n'avez pas suivi les derniers rebondissements, je vous conseille les lectures suivantes :

- le site <http://stopdrm.info>, au sujet des « Mesures Techniques de Protection »,
- le site <http://eucd.info>,
- le blog de Christian Paul (<http://www.culturenumerique.net/>),
- le blog de Bernard Carayon (<http://www.bcarayon-ie.com/index.html>), notamment le courrier adressé au président du groupe UMP par 12 d'entre eux, et son article commun avec Michel Rocard dans le Figaro, preuve que le débat transcende la partition politique usuelle.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

François Revol